



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr.  
GENERALE

CAT/C/SR.344  
22 juin 1998

Original : FRANCAIS

---

COMITE CONTRE LA TORTURE

Vingtième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 344ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 22 mai 1998, à 10 heures

Président : M. BURNS

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DU COMITE SUR SES ACTIVITES (suite)

CLOTURE DE LA SESSION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.98-16324 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

RAPPORT ANNUEL DU COMITE SUR SES ACTIVITES (point 12 de l'ordre du jour)  
(suite) (CAT/C/XX/CRP.1/Add.1; CAT/C/XX/CRP.1/Add.6/Part II)

1. Le PRESIDENT invite le Comité à poursuivre l'adoption de son rapport annuel.

Chapitres I, II et VIII (CAT/C/XX/CRP.1/Add.1)

Chapitre I - Questions d'organisation et questions diverses

2. Le chapitre I est adopté.

Chapitre II - Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session

3. Le chapitre II est adopté.

Chapitre VIII - Modifications au règlement intérieur du Comité

4. Le chapitre VIII est adopté.

Chapitre VII - Examen de communications reçues en application de l'article 22 de la Convention (CAT/C/XX/CRP.1/Add.6/Part II)

5. Le chapitre VII est adopté.

6. L'ensemble du projet de rapport annuel est adopté

CLOTURE DE LA SESSION

7. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRESIDENT prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 10 heures 30.

-----